Keleier Landrévarzec

Mairie / Ti-Kêr
LANDREVARZEC

Informations de la commune de Landrévarzec — N°3 – Février 2021

EDITO

Le 15 Mars 2020, vous avez choisi la liste « s'engager pour Landrévarzec » lors des élections municipales.

Le 28 Mai 2020, le nouveau conseil municipal a été installé.

Vous êtes nombreux à nous questionner sur le programme que nous vous avions présenté lors de notre campagne électorale. Malgré la crise sanitaire sans précédent que nous traversons, nous nous sommes mis au travail dès notre installation. Les axes majeurs sur lesquels nous avons conduit nos premières réflexions sont :

- La mobilité au centre bourg
- La destination et l'aménagement des espaces
- Le lien entre ces espaces
- Le sens de circulation au niveau des rues de Cornouaille, Quilinen et Ty Coat

Bien évidemment, nous avons également pris en compte le maintien en état de la voirie avec des travaux d'enrobé sur la route du Crecq, la route de Stang Ar Lenn / Stang Ar Veil et Ty Gard, sans compter les divers petits travaux pour améliorer votre quotidien (mise en place de panneaux, petite voirie, éclairage, réseaux, etc…).

Vous trouverez au travers de ce Keleier l'organisation mise en place par vos élus pour répondre au mieux à vos attentes et le résultat des réflexions menées avec le Finistère Ingénierie Assistance (FIA).

Nous comptons également sur vos commentaires et votre participation à la suite de la lecture de ce Keleier.

Méthodologie pour la redynamisation du centre bourg

Rencontre avec le FIA

Début Juillet 2020, une première rencontre avec le FIA (Finistère Ingénierie Assistance) nous a permis de présenter les objectifs concernant la redynamisation du Centre bourg. Les objectifs :

- L'établissement d'un diagnostic complet de la circulation
- La destination du presbytère et de la salle de ping-pong
- La destination des espaces

D'autres réunions de travail sont venues à la suite de celle-ci pour définir le plan d'action et le planning prévisionnel associés aux réflexions.

Relevés de vitesse des rues de Cornouaille, de Ty Coat et de Quilinen

Une des actions majeures a été de réaliser une campagne de relevés de vitesse et de comptage des véhicules dans les rues de Quilinen, de Ty Coat et de Cornouaille.

Position du radar

Rue de Cornouaille

Rue de Ty Coat

Rue de Quilinen

Les relevés organisés sur 6 semaines à raison de 2 semaines par rue donnent le tableau suivant :

	Rue de		
	Ty Coat	Cornouaille	Quilinen
Nbre de jour de relevés	13	14	14
Nbre de véhicules	1984	7103	6944
Nbre de véhicules ≥ 50km/h	17	320	298
Vitesse moyenne (km/h)	34	37	37
Contre-sens	0	2	32

A partir de ces données, ainsi que d'autres analyses et relevés sur le terrain, le FIA nous a transmis un diagnostic complet sur la circulation au centre bourg ainsi que par la suite, des préconisations prenant en compte les différentes réglementations en vigueur dont notamment la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités). A partir de ces données, nous avons mis en place avec les élus de la majorité plusieurs séances de travail sur différentes thématiques.

▪ Les projets initiés par les élus

Les projets initiés par les élus de la majorité ont eu pour finalité d'avoir une réflexion globale pour le bourg de Landrévarzec. Pour cela, 3 réunions de travail ont été organisées sur les thématiques suivantes :

1. Le réaménagement des espaces et des bâtiments (octobre 2020)
2. La mobilité à Landrévarzec (novembre 2020)
3. La planification (janvier 2021)

A la suite de la dernière matinée, 3 groupes de 4 à 5 personnes ont été mis en place pour élaborer de manière plus précise les aménagements des espaces (point 1). Ces chantiers sont actuellement en cours.

1. Le réaménagement des espaces et des bâtiments

Ce chantier a pour objectif de générer des idées sur l'aménagement des espaces et la destination des bâtiments à rénover sur la commune. En préambule de cette session, les associations avaient été sollicitées afin de recenser leur(s) besoin(s) vis-à-vis de la situation actuelle.

Ont alors émergé les idées présentées dans les schémas ci-après. Les idées des habitants de la commune rencontrés lors de divers échanges (campagne électorale, discussions informelles, etc…) y sont également prises en compte.

a) Les idées sur les bâtiments

Le presbytère : des premières idées sont apparues, néanmoins les réflexions engagées se poursuivent sur sa destination.

La salle de ping-pong :

b) Les idées sur les espaces

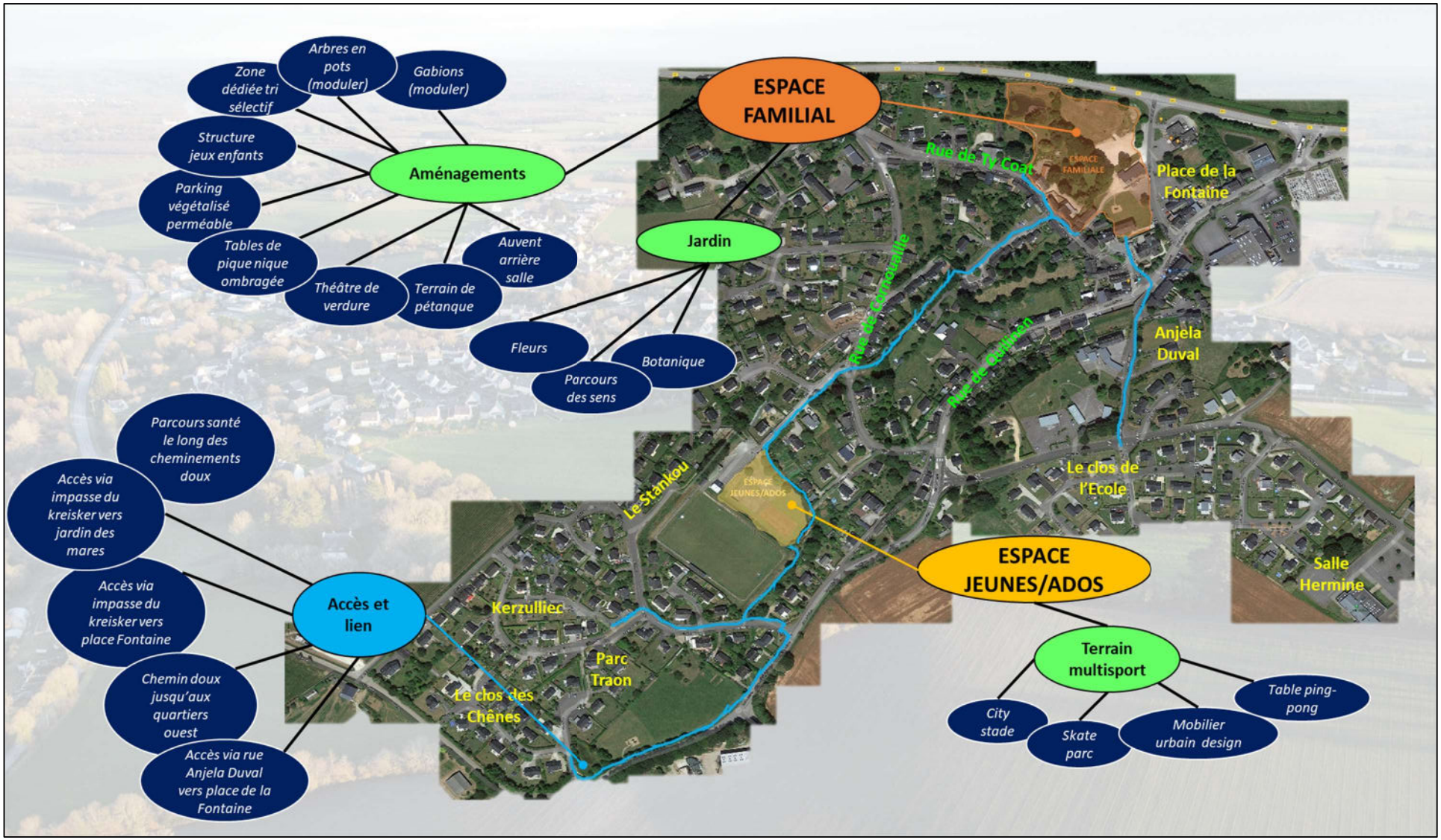

Cette séance a permis de définir, de nommer les espaces et d'identifier les cheminements doux permettant de les lier entre eux.

2. La mobilité à Landrévarzec

L'objet de cette réflexion est de définir la mobilité à Landrévarzec à partir du diagnostic réalisé par le FIA et du retour des habitants lors de la campagne électorale sur la mobilité actuelle.
A la suite de cette séance de travail, il en est ressorti 2 scénarios représentés ci-dessous avec les avantages et les inconvénients qui en découlent.

Scénario 1 : Mise en place de zone 30 – remise à double sens des rues

- Rue de Quilinen : remise à double sens – piétons sur trottoir et vélos dans le trafic (en mixte).
- Rue de Cornouaille : remise à double sens – piétons sur trottoir et vélos dans le trafic (en mixte).
- Rue de Ty Coat : conservation du sens unique descendant – piétons sur trottoir et vélos dans le trafic en mixte avec la possibilité de remonter à contre sens.

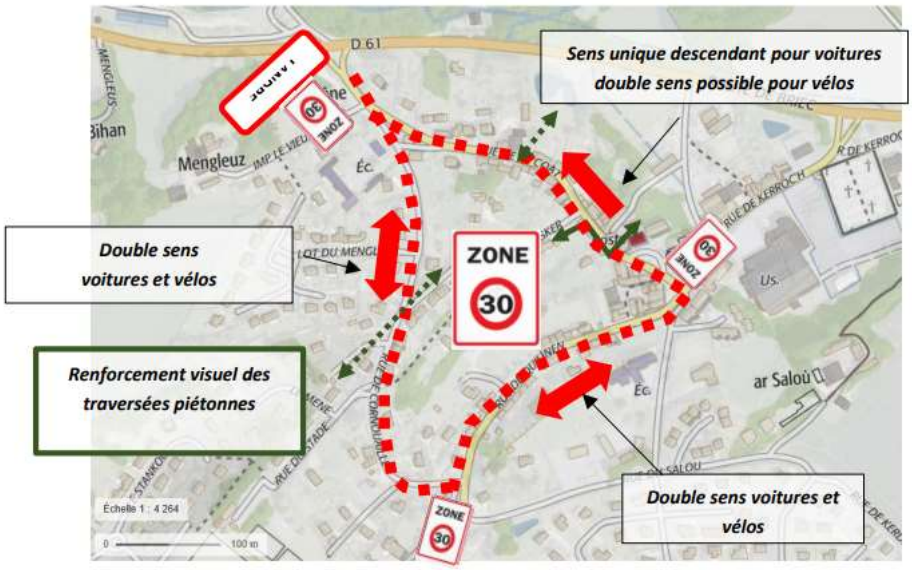

Compléments - précisions

Rues de Cornouaille et Quilinen

La remise à double sens de ces deux rues permettra les circulations « directes » du bourg au stade, aux quartiers sud, aux écoles, au lotissement du Mengleux, et inversement, sans faire de détour.

Réglementer les rues en zone 30 vise à équilibrer les pratiques, à apaiser les vitesses et à faciliter la mixité des usages : voitures, piétons et riverains. Les vélos circulent par définition à double sens, « la zone doit être aménagée de façon cohérente » : les aménagements visuels doivent inciter l'automobiliste à adapter sa vitesse à l'environnement traversé.

Certu

LA ZONE 30

DEFINITION

Article R.110-2[1]

« zone 30 » section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.»

La zone 30 est un espace public où l'on cherche à instaurer un équilibre entre les pratiques de la vie locale et la fonction circulatoire en abaissant la vitesse maximale autorisée pour les véhicules. Ceci doit aider au développement de l'usage de la marche en facilitant les traversées pour les piétons et l'usage du vélo en favorisant la cohabitation des vélos avec les véhicules motorisés sur la chaussée.

La configuration la plus courante de la voirie - une chaussée pour l'ensemble des véhicules et des espaces latéraux (trottoirs) pour les piétons - est donc adaptée aux zones 30.

Bien évidemment toute la réglementation s'applique, que ce soit par exemple la législation pour les personnes à mobilité réduite, la signalisation, etc.

Renforcement visuel « nécessaire » des passages piétons : la mise en zone 30, doit dans tous les cas, à minima prendre en compte le renforcement visuel des passages piétons : Peinture, résine ou autres matériaux. Un renforcement ponctuel de l'éclairage des traversées piétonnes peut également être étudié (SDEF) et complémentaire.

Suppression des stationnements rue de Quilinen : la remise à double sens de la rue de Quilinen impose la suppression des stationnements longitudinaux (usage actuel par les riverains).

Scénario 2 : Mise en place de zone 30 – remise à double sens seulement de la rue de Cornouaille

- Rue de Quilinen : conservation d'un sens unique montant (du bourg vers Quilinen) – piétons sur trottoir et vélos dans le trafic (en mixte) avec bande cyclable sens descendant pour le contre sens (ou sur la voie à sens unique).
- Rue de Cornouaille remise à double sens – piétons sur trottoir et vélos dans le trafic (en mixte).
- Rue de Ty Coat : conservation du sens unique descendant – piétons sur trottoir et vélos dans le trafic (en mixte avec la possibilité de remonter à contre sens).

Conservation des stationnements rue de Quilinen ?

Largeur de chaussée entre bordures : 5.60 m (cf profil FF' ci-contre). La mise en sens unique montant nécessite une voie de circulation de 3.00 m : la conservation des places de stationnement en longitudinal serait possible, sous réserve d'accepter sur la voie à sens unique (et pas sur une bande cyclable) le contre sens vélo. Une largeur de sécurité de 50 cm environ pour l'ouverture des portières des voitures en stationnement sur les espaces circulés à vélos est conseillé. A CONFIRMER DANS LE PRINCIPE – à adapter sur le terrain Rappel : largeur d'une bande cyclable réglementaire 1.50 m.

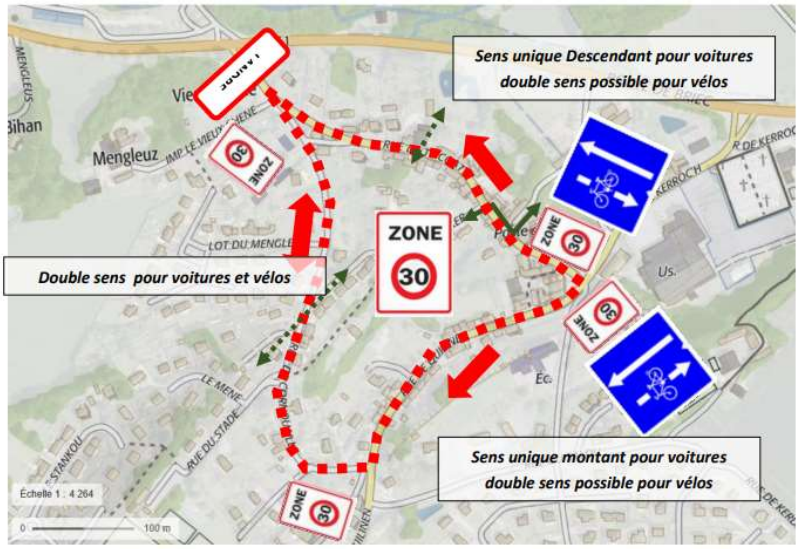

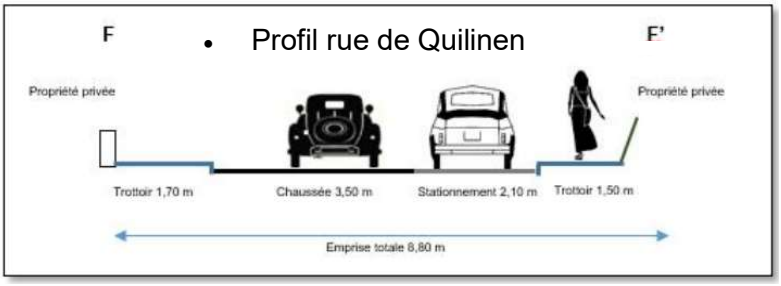

Scénarios 1 et 2 – cas particulier du haut de la rue de Ty Coat

En lien avec le projet de requalification de la place de la Fontaine : le haut de la rue de Ty Coat jusqu'à l'accès au chemin des mares (soit 150 mètres environ), pourrait être dans un second temps requalifié en zone de rencontre (20 km/h) : avec des matériaux et ambiances paysagères qualitatives. Cela se justifie aux vues des traversées et de la porosité nécessaire entre la place de la Fontaine et les quartiers et équipements ouest (passage sous le porche de la Bibliothèque).

Matérialisation de la zone 20 km/h

3. Planification

L'objectif de cette réflexion est de positionner à court et long terme la **planification prévisionnelle** des travaux en fonction des financements envisageables (autofinancement, demande de subventions…). Elle a été établie à partir des deux premières séances de travail et se présente à ce jour de la manière suivante :

2021

AMENAGEMENTS :

- Espace Jeune/ado
- Voirie agglomération (modification du sens de circulation)
- Accès aux espaces (cheminement doux)
- Rue du Salou : modification de la sortie du clos de l'Ecole

RENOVATION :

- Vestiaire de foot

2022

AMENAGEMENTS :

- Place de la Fontaine
- Espace famille
- Voirie agglomération (rue de Ty Coat, rue de Quilinen, rue de Cornouaille)
- Accès aux espaces (cheminement doux)
- Salle de ping-pong (si destination du bâtiment définie)
- Destination du presbytère à définir

2023

Extérieur à l'agglomération

AMENAGEMENTS :

- Voirie hors agglomération

2024

AMENAGEMENTS :

- Voirie hors agglomération (Quilinen, Ty Tokig, Ty Sable…)

▪ Votre avis nous intéresse

Il est indispensable et cela malgré la crise sanitaire, de trouver un moyen de communiquer à l'ensemble des Landrévarzecois.es l'avancée de nos travaux (chose faite via ce Keleier dédié). Nous souhaitons également collecter vos remarques, commentaires, idées via différentes voies de communication :

- Une boite à idées est disponible dans le hall de la mairie
- Des permanences dédiées à ces sujets les 06, 13 et 20 Mars de 10h à 12h à la mairie (inscription préalable nécessaire à l'adresse : mairie@landrevarzec.fr)
- Une publication spéciale sur la page Facebook de la commune pour recueillir vos avis : www.facebook.com/Commune-de-Landrévarzec-104807934605209
- Vos avis par mail à l'adresse mairie@landrevarzec.fr (tous vos messages seront envoyés aux élus).